

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le 12 décembre, à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph , TOURNEMIRE.

ABSENTE EXCUSEE : SERVIERES S.

Monsieur Francis TOURNEMIRE a été nommé secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE n° 2

N° 2018-12-12-01

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6413	Personnel non titulaire		-2400.00
6531	Indemnités		2400.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

INSEE

N° 2018-12-12-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet (aireppnet ou SDFi) à l'INSEE.

La commune transmettra à l'INSEE la gestion de l'état civil. Ce système dématérialisé permet d'effectuer au fur et à mesure de la création d'un acte de le transférer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire de signer la convention avec l'INSEE.